



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 4 mars 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 24
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M.
Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Frédéric
LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément
SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI,
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Flora LAPERNE donne pouvoir à Mme Françoise STIOPHANE,
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Monique ASSO,
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE.

Étaient absents :

- M. Raymond VILLALBA
- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Yona TORCAL

11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Création d'un emploi permanent à temps complet d'agent.e technique au service transition écologique et énergétique (équipe espaces verts) , relevant de la catégorie hiérarchique C et du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

(Mutation d'un agent à compter du 1^{er} avril 2026).

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

Participer aux tâches d'entretien d'espaces verts et fleuris :

- Assurer la gestion des plantes à massif : entretien, arrosage, gestion des maladies,
- Participer aux travaux de tonte de pelouses,
- Participer au ramassage des déchets de taille d'élagage de haies et d'arbustes,
- Nettoyer les bassins décoratifs.

Réaliser les opérations quotidiennes de nettoyage des espaces publics selon le plan de propreté :

- Ramasser les feuilles mortes,
- Désherber manuellement ou mécaniquement ou thermiquement la voirie,
- Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface
- Enlever l'affichage sauvage,

La durée hebdomadaire de travail sera fixée à 35 heures.
Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendra les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} avril 2026**.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création à compter du 1^{er} avril 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent.e technique au service transition écologique et énergétique, comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISE** le cas échéant, le recrutement de contractuels pour exercer les fonctions d'adjoint technique sur la base de l'article 332-14 du Code général de la fonction publique aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 mars 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 06/03/2026

Le Maire,

Bernard UTHURRY